DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Tourisme sur passeport option formulaire

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 Bon de commande à imprimer (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa :** Signé, **valide au moins 6 mois après l'entrée prévue en Inde**, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

☑ **1 Copie des pages 2 et 3 du passeport sur feuille A4 :** Correspondant aux pages d'identité du passeport (avec la photo, l'adresse et la signature).

☑ **2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe :**
Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint**.

Merci par avance d'indiquer au stylo votre prénom/nom au dos des photos.

☑ **1 Fiche individuelle (disponible en document à télécharger ci-joint) pour le remplissage du formulaire indien par RapideVisa :** Fiche à imprimer et remplir. Les informations nous permettront de remplir le formulaire indien à votre place.

☑ ***Rappel :***
• Attention le visa ne suffit pas pour visiter la région du Sikkim, qui nécessite un permis spécial supplémentaire à obtenir auprès d'un bureau FRRO en Inde ou en ligne.
• Il est conseillé aux personnes travaillant dans les médias de demander un visa journalisme sur passeport sans intermédiaire.

☑ ***Suppléments pour les Mineurs :*** Fournir les documents ci-dessus + 1 Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné) ou acte de naissance + 1 Copie des pièces d'identités de chaque parent + 1 formulaire supplémentaire pour mineur rempli par chaque parent (un pour la mère et un pour le père), disponible en document à télécharger ci-joint.

Suppléments pour les passeports non-français :

1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)

+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).

+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.

Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.

Suppléments pour les Français d'origine indienne (nés en Inde) ou pakistanaise :

Pour les personnes d'origine indienne, fournir un des documents suivants en fonction de votre situation :

- Copie de la page d'identité d'un ancien passeport français émis en Inde avec une adresse de résidence en Inde.
- Copie d'un certificat de nationalité indienne "Nationality Certificate" avec une adresse en Inde, indiquant que vous avez obtenu votre autre nationalité française par naissance ou par filiation.
- Copie d'un "Sworn Affidavit" à obtenir en personne au Consulat d'Inde, déclarant votre situation actuelle.

Pour les personnes d'origine pakistanaise, nous ne pouvons pas servir d'intermédiaire.